

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 19 mai 2021

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 14.

L'an deux mil vingt et un, le 19 mai à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Shelburn sous la présidence de Monsieur Yves GUILLERM, le Maire.

Présents : Yves GUILLERM, Maire, Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Baptiste PEZZOLI, Ronan RIOU, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Eliane LE PLAPOUX, Nicole HENGOAT, Laurence HERPE, Floryse BUTTEZ, Sandrine ARTUR, Marie-Christine MEVEL.

Absent : Fabien TARTIVEL (excusé).

Secrétaire de séance : Frédéric LE TURLUER.

Date de convocation : 11/05/21.

M. le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : restauration du clocher de l'Église - choix de l'entreprise, lancement d'une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine

M. le Maire rappelle qu'une campagne de restauration du clocher de l'église est indispensable.

Après consultation il propose de confier ces travaux à la « MAISON GREVET » de Laval (agence à Guingamp) pour un montant HT de 118 657,76 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider cette proposition
- d'autoriser le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant
- d'approuver le lancement d'une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et d'autoriser le Maire à signer la convention dédiée.

Objet : travaux d'aménagements du bourg - conventions avec le conseil départemental

Dans le cadre des travaux d'aménagements du bourg, la rue du petit pré et la rue de la vieille fontaine font parties d'une route départementale et il est donc nécessaire de passer des conventions avec le conseil départemental afin de régler les conditions d'occupation du domaine public et la prise en charge de la couche de roulement par le département

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ces conventions.

Objet : motion pour le maintien du service des finances publiques de Paimpol

La Direction Départementale des Finances Publiques a prévu une réorganisation de ses services à compter du 1er février 2022. Pour notre territoire, celle-ci prévoit notamment la fermeture des services des finances publiques de Paimpol réunissant les 3 services suivants sur 19 communes au total :

- Trésorerie service aux communes de l'Île de Bréhat, Kerbors, Kerfot, Lanmodez, Lézardrieux, Paimpol, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Ploubazlanec, Plouézec, Plourivo, Trédarzec, Yvias,
- Service des impôts des particuliers de l'Île de Bréhat, Kerbors, Kerfot, Lanleff, Lanloup, Lanmodez, Lézardrieux, Paimpol, Pléhédel, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Ploubazlanec, Plouézec, Plouha, Plourivo, Pludual, Trédarzec, Yvias,
- Service des impôts des entreprises de l'Île de Bréhat, Kerbors, Kerfot, Lanleff, Lanloup, Lanmodez, Lézardrieux, Paimpol, Pléhédel, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Ploubazlanec, Plouézec, Plouha, Plourivo, Pludual, Trédarzec, Yvias.

Cette décision de fermeture va impacter le territoire car ces services de proximité, de conseil et de suivi auprès des collectivités et des contribuables, jouent un rôle essentiel à la vie des territoires ruraux en apportant un accompagnement individualisé des collectivités dans la gestion des finances communales et des usagers dans leurs démarches.

Ces services sont des interlocuteurs physiques privilégiés pour les usagers, souvent âgés, ne disposant pas de l'outil numérique et/ou n'étant pas très à l'aise avec son utilisation. L'illectronisme d'une partie importante de la population est une réalité du quotidien de nos 19 communes. Grâce aux agents du Centre des Finances Publiques, les usagers sont accompagnés, sécurisés, en confiance face à des personnes qu'ils connaissent.

Enfin, cette réorganisation, qui éloigne les services, a des impacts sur la qualité des services rendus à la population. Ces fermetures accentuent encore plus le sentiment d'abandon et de désinvestissement de l'État et ce, au moment où la situation que nous traversons conforte le besoin de proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de DEMANDER le maintien à Paimpol de l'ensemble des services actuellement assurés par la trésorerie et le centre des impôts
- d'AUTORISER la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Questions et informations diverses

→ bâtiment des religieuses : réunion le jeudi 3 juin à 14h00 avec la SemBreizh.

La séance est levée à 19h30.

Signatures des membres présents